



## Discrimination télétravail

-----  
Par Tolkienn

Bonjour,

Le sujet concerne mon travail et plus précisément le télétravail. La condition pour obtenir le télétravail est d'avoir 6 mois d'ancienneté. Suite à première discussion avec ma responsable directe, qui m'avait dit que ça nous serait pas accordé pour "une question de confiance", j'ai été voir la cheffe de la délégation qui lui a remis les pendules à l'heure. Nous allons donc avoir droit à 1 jour par semaine. La raison étant que des nouveaux vont arriver et que nous "devront être sur place pour les aider". Sauf qu'en 2022 et avec teams installé sur les ordinateurs de tout le monde j'ai du mal à avaler cet argument. Je fais plus d'une heure de bus par jour et avec la 5e vague de covid j'aimerais avoir 2 jours au minimum.

Quand mon équipe a été recruté, on a été "formés" par une personne qui était là seulement deux jours par semaine, quand à ma responsable, on ne la voyait guère que 1 ou 2 jours. De façon générale, nous avons été "traités" de façon bien différente des autres, parqués dans un bureau sans pouvoir s'asseoir ailleurs, jamais de réunion d'équipe, pas informés de l'activité des autres, etc.

Tous les autres anciens ont plus de deux jours accordés, parfois on ne les voit même pas de la semaine.

Je trouve ce traitement discriminatoire et j'aimerais savoir comment faire pour les convaincre de m'accorder plus de télétravail puisque par discussion, ma responsable m'intimide ou me sort de faux arguments.

Bonne journée à tous.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Refus de télétravail

L'employeur qui refuse d'accorder le télétravail à un salarié occupant un poste permettant d'en bénéficier (dans les conditions prévues par accord collectif ou par charte, s'ils existent) doit motiver sa réponse.

En l'absence d'accord collectif ou de charte, l'employeur n'a pas l'obligation de motiver son refus. Un accord collectif : Résultat des négociations menées entre les partenaires sociaux (employeurs et salariés) peut toutefois prévoir cette obligation.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13851]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13851  
[/url]

-----  
Par Tolkienn

Merci beaucoup pour votre réponse.

Mais concrètement, si je pousse un peu, ma chef n'a aucun moyen de me forcer à télétravailler un jour seulement ? Et si je décide de rester un jour de plus, que je travaille et suis dispo à distance pour les nouveaux, que peut-elle bien dire ?

Je n'ai jamais télétravaillé, d'où mes questions...

Merci d'avance,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
En dehors d'un accord d'entreprise qui vous permettrait d'obliger votre employeur à accepter vos demandes ...

Si vous n'avez jamais télétravaillé, il est raisonnable de commencer par un jour par semaine. L'employeur peut se poser la question d'un tel changement qui peut désorganiser le service si ça se passe mal. Si tout se passe bien pendant une période convenue à l'avance (par exemple pendant 2 mois), vous pourrez revenir demander une 2eme journée par semaine.

Le télétravail, c'est une autre organisation, qui ne convient pas à tout le monde ni à tous les postes, ce n'est pas juste rester chez soi.

-----  
Par isernon

bonjour,

je ne suis pas spécialiste du télétravail, mais si vous restez chez vous pour télétravailler sans l'accord de votre entreprise, il doit être facile pour celle-ci de ne pas permettre votre connexion donc de vous interdire de télétravailler.

vous risquez de ne pas être payé.

il ne faut pas oublier qu'une des caractéristiques du salariat est le lien de subordination du salarié à l'égard de son employeur.

salutations

-----  
Par albertpecheur50

BONJOUR

Le télétravail nécessite d'être déjà très bien intégré dans l'entreprise et d'avoir l'habitude des outils tels que teams pour les confcalls et d'avoir une organisation qui sera en phase avec le ou les projets pour être efficace. Après seulement quelques mois ça me semble comme votre supérieure un peu "juste" et le télétravail est une facilité ... Pas une obligation. Vous le dites les anciens ont davantage de jours chez eux parce que justement ils sont plus anciens et sont plus à même de pouvoir gérer à distance.

En télétravaillant sans l'accord de vos supérieurs ça sera très mal perçu et vous risquez même de perdre ce jour et d'être porté absent. Donc mauvaise idée ..

-----  
Par Tolkiennn

Merci pour vos réponses  
Bonne soirée,